

# Remise du prix « Patrimoines pour tous »

Ministère de la Culture et de la Communication

le 27 mai 2014  
au  
Musée du Louvre

Contacts Presse  
Délégation à l'information  
et la communication  
Claire Lancry  
01 40 15 80 20  
[claire.lancry@culture.gouv.fr](mailto:claire.lancry@culture.gouv.fr)





Ministère  
Culture  
Communication

3<sup>e</sup> ÉDITION  
DU PRIX

MARDI 27 MAI 2014  
MUSÉE DU LOUVRE

édition  
2013



# Patrimoines pour TOUS



## Communiqué de presse



### Contact presse

Délégation à l'information et à la communication  
01 40 15 80 20  
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des patrimoines  
Françoise Brezet  
01 40 15 78 14  
francoise.brezet@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

**Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a remis mardi 27 mai 2014 au musée du Louvre le Prix « Patrimoines pour tous ».**

Doté d'un montant de 50 000 euros, le Prix « Patrimoines pour tous » récompense les actions des établissements patrimoniaux qui se sont engagés dans une démarche d'excellence en matière d'accessibilité des lieux patrimoniaux : mise en accessibilité du cadre bâti, réalisations innovantes favorisant accès et usage pour tous, outils de médiation prenant en compte les principaux handicaps.

En favorisant, en outre, les démarches de partenariat entre les établissements patrimoniaux et les structures d'accueil des jeunes en situation de handicap, le Prix « Patrimoines pour tous » constitue également un levier d'action pour réussir le grand chantier de l'éducation artistique et culturelle.

Le jury qui s'est réuni le 5 septembre 2013, sous la présidence de Vincent Berjot, directeur général des patrimoines, composé de représentants de l'administration et de membres des associations représentatives des personnes handicapées a décerné le Prix « Patrimoines pour tous » aux établissements suivants :

### Dans la catégorie des établissements relevant des collectivités territoriales :

- Premier prix ex æquo, avec dotation de 20 000 € pour chaque établissement
  - La Corderie Royale, Centre international de la mer, à Rochefort (Poitou-Charentes)
  - Le musée de plein air des Maisons comtoises, à Nancray (Franche-Comté)
- Mention spéciale, assortie d'une dotation de 10 000 €
  - Le musée Toulouse-Lautrec, à Albi (Midi-Pyrénées)

### Dans la catégorie des établissements nationaux :

- Le musée national de la musique, à la Cité de la musique, à Paris (Ile-de-France)
- Le musée du Louvre, à Paris (Ile-de-France)

A cette occasion, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a inauguré en présence de Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées et de la Lutte contre l'Exclusion et de Jean-Luc Martinez, président-directeur du Musée du Louvre, la Galerie tactile du Musée du Louvre. Galerie pédagogique de 80 m<sup>2</sup> dans laquelle est proposée l'expérience de la perception tactile de moulages d'œuvres célèbres et destinés principalement aux non-voyants et malvoyants.

### Les lauréats :

#### **Corderie Royale, Centre international de la mer, à Rochefort (Poitou-Charentes)**

Ce centre culturel de rencontres se consacre à la diffusion de la culture maritime et de l'histoire de l'arsenal qui abrite la Corderie Royale. Depuis plusieurs années, il s'est engagé dans une politique d'accessibilité généralisée très volontariste. C'est ainsi qu'il a conçu une série d'outils de médiation dédiés et d'offres culturelles adaptées à chaque déficience et particulièrement innovantes. Par ailleurs, le site internet a été repensé pour être conforme aux normes d'accessibilité numérique et propose le téléchargement gratuit d'aides à la visite (application de la visite en langue des signes française (LSF), fichiers sonores des visites audiodécrites, etc.).

### **Le musée de plein air des Maisons comtoises, à Nancray (Franche-Comté)**

Ce musée atypique expose l'architecture rurale traditionnelle comtoise à travers plus de trente édifices et édicules provenant de toute la région, qui ont été démontés, transportés puis remontés sur un espace d'une quinzaine d'hectares. Un groupe de travail avec des représentants d'associations départementales de personnes handicapées a permis d'améliorer le cheminement extérieur long (traitement des allées, agencement des aires de repos, mobiliers adaptés...) puis d'adapter la médiation à chaque déficience. Des visites virtuelles en haute définition sont accessibles gratuitement sur tablette numérique et sur internet pour pallier les contraintes architecturales de maisons rurales dont certaines datent du XVII<sup>ème</sup> siècle. Un jardin pédagogique a été créé. Enfin, cet établissement a recruté plusieurs travailleurs handicapés et développe de nombreux chantiers d'insertion.

### **Musée Toulouse-Lautrec d'Albi (Midi-Pyrénées)**

Un important chantier de restructuration d'une douzaine d'années a rendu possible la mise en conformité de ce monument historique. Désormais, les personnes à mobilité réduite ont accès à l'ensemble des espaces muséographiques. Une collaboration étroite avec les associations locales de personnes handicapées a été engagée et s'est poursuivie par la conception de parcours et d'offres culturelles pour chaque déficience. Ainsi, une dizaine d'intervenants (plasticiens, comédiens, musiciens) formés aux spécificités des handicaps visuel, auditif, et mental ont été recrutés. Des actions « hors les murs » suivies de visites dans le musée ont été conçues pour le public des troisième et quatrième âges dans le cadre d'un conventionnement avec des maisons de retraite de la région.

### **Musée de la musique, à la Cité de la Musique (Paris)**

Depuis son ouverture, la Cité de la Musique attache une importance particulière à rendre accessible l'ensemble de ses activités à tous les publics. En plus de l'accessibilité des espaces aux personnes à mobilité réduite, de nombreuses offres culturelles – concernant les concerts, le musée, les expositions, la pratique musicale et la médiathèque – sont proposées aux personnes handicapées, seules ou en groupe, quel que soit leur âge : visites tactiles avec images en relief au musée, logiciels adaptés et prêt de loupes à la médiathèque, programmes en gros caractères pour les concerts, etc. Depuis 2013, ces enfants et leur famille peuvent découvrir les collections permanentes en suivant un parcours ludique et innovant intitulé « Touchez la musique ». Il s'agit d'une approche sensorielle de cinq instruments emblématiques des collections permanentes grâce à des modules tactiles, sonores et audio-visuels (iconographies, jeux interactifs, matériaux à toucher et à soupeser, commentaires audiodescriptifs).

### **Musée du Louvre (Paris)**

Le musée du Louvre mène depuis plus de 20 ans une politique d'accessibilité ayant soin de prendre en considération la diversité de ses publics : accessibilité du cadre bâti (ascenseurs, élévateurs, plans inclinés, escalators, toilettes adaptées, luminosité, assises, etc.), accueil professionnalisé (formations des agents, prêts de fauteuils roulants, sièges pliants, poussettes, plan d'orientation adapté), ateliers et visites conférences destinés aux publics en situation de handicap, outils d'aide à la visite autonome adaptés (parcours papier, audioguidage, visioguidage, signalétique culturelle), espaces tactiles pour déficients visuels ouverts à tous. Depuis 2008, le musée du Louvre, grâce à une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), organise une journée de sensibilisation au handicap pour l'ensemble du personnel et une formation pour les encadrants.

Paris, le 27 mai 2014

# **PRIX « PATRIMOINES POUR TOUS »**

## **SOMMAIRE**

**Le prix « Patrimoines pour tous »**

**Le jury**

**Les lauréats**

### **Établissements relevant des collectivités territoriales**

- . La Corderie Royale. Centre international de la mer à Rochefort (Poitou-Charentes)
- . Musée de plein air des Maisons comtoises à Nancray (Franche-Comté)
- . Musée Toulouse-Lautrec à Albi (Midi-Pyrénées)

### **Établissements nationaux**

- . Musée national de la Musique (Paris)
- . Musée du Louvre (Paris)

### **Présentation de la galerie tactile au musée du Louvre**

### **Annexe**

Le règlement du prix

## Le prix « Patrimoines pour tous »



Dans le cadre de la politique de démocratisation culturelle menée par le ministère de la Culture et de la Communication, la direction générale des patrimoines a créé le prix « Patrimoines pour tous » qui distingue une démarche d'excellence en matière d'accessibilité généralisée des lieux patrimoniaux pour les personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental.

Ce prix est issu du souhait d'impliquer aussi bien l'ensemble des établissements patrimoniaux nationaux que ceux relevant des collectivités territoriales (Archives, musées de France, monuments historiques, Villes et Pays d'Art et d'Histoire) dans la mise en place d'une accessibilité de référence pour les personnes handicapées, et plus largement pour tous les publics.

Le prix « *Patrimoines pour tous* », il est doté d'un montant de 50 000 € et récompense une mise en accessibilité du cadre bâti, des réalisations innovantes liées à une démarche d'accès et d'usage pour tous, des outils de médiation favorisant l'autonomie des personnes et la prise en compte de la mixité des publics dans l'offre culturelle.

## **Composition du Jury**

### **Prix**

#### **« PATRIMOINES POUR TOUS »**

#### **Ministère de la Culture et de la Communication :**

##### **Président**

Vincent **BERJOT**, Directeur général des patrimoines

##### **Direction générale des patrimoines**

**Bruno SAUNIER**, Sous-directeur de la politique des musées au service des musées de France

**Jacqueline EIDELMAN**, Cheffe du département de la politique des publics,

**Brigitte GUIGUENO**, Conservateur en chef, bureau de la coordination du réseau au service interministériel des Archives de France

**Michèle PLANEL**, Chargée de mission, service du patrimoine

##### **Secrétariat général**

**Sandrine SOPHYS-VERET**, Chargée de mission Culture-Handicap DEDAC- SPCI

#### **Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie :**

**Marie PROST-COLETTA**, Déléguée ministérielle à l'accessibilité .

#### **Comité d'entente de la commission nationale « culture handicap » :**

**Pascal BUREAU**, Administrateur ,Association des paralysés de France.

**Marie-Christine LEGROS**, Administratrice, Union Nationale des Associations de Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales

**Françoise QUÉRUEL**, Secrétaire Générale, Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif,

**Roger CHATELARD**, Administrateur, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

**Serge PICHOT**, Président, Association « Braille & Culture »

**Annette MASSON**, Présidente, Association « Tourisme et Handicap »

**La Corderie Royale**  
**Centre International de la Mer**

**Rochefort (Poitou-Charentes)**



Ce centre culturel de rencontres se consacre à la diffusion de la culture maritime et de l'histoire de l'arsenal qui abrite la Corderie Royale. Depuis plusieurs années, il s'est engagé dans une politique d'accessibilité généralisée très volontariste. C'est ainsi qu'il a conçu une série d'outils de médiation dédiés et d'offres culturelles adaptées à chaque déficience et particulièrement innovantes. En témoigne notamment cette action exemplaire, réalisée au printemps 2012, avec un chorégraphe-plasticien en résidence à La Corderie et qui a travaillé avec une quinzaine de personnes fragilisées psychologiquement. Par ailleurs, le site internet a été repensé pour être conforme aux normes d'accessibilité numérique et propose le téléchargement gratuit d'aides à la visite (application de la visite en langue des signes française (LSF), fichiers sonores des visites audiodécrites, etc.). En outre, la présence de l'établissement sur les réseaux sociaux en ligne constitue un élément majeur de sa politique de communication vers les publics en situation de handicap.

La forte implication des associations représentatives de personnes handicapées, des élus locaux et de professionnels du tourisme et du patrimoine est la clé de la réussite de cette démarche d'excellence.

Depuis l'année dernière, cet établissement est labellisé « Tourisme&Handicap » pour les quatre déficiences.

**Musée de plein air  
des Maisons comtoises**

**Nancray (Franche-Comté)**



Ce musée atypique expose l'architecture rurale traditionnelle comtoise à travers plus de trente édifices et édicules provenant de toute la région, qui ont été démontés, transportés puis remontés sur un espace d'une quinzaine d'hectares. La principale contrainte d'accessibilité de cette collection est de pouvoir cheminer sur un long parcours pour visiter les différents édifices disposés assez loin les uns des autres. Un groupe de travail avec des représentants d'associations départementales de personnes handicapées a permis d'améliorer le cheminement extérieur (traitement des allées, agencement des aires de repos, mobiliers adaptés,...) puis d'adapter la médiation à chaque déficience.

Des visites virtuelles en haute définition sont accessibles gratuitement sur tablette numérique et sur internet pour pallier les contraintes architecturales de maisons rurales dont certaines datent du XVII<sup>ème</sup> siècle. Un jardin pédagogique a été créé. Une sensibilisation et des actions de formation sur le handicap sont régulièrement proposées à l'ensemble des personnels. Enfin, cet établissement a recruté plusieurs travailleurs handicapés et développé de nombreux chantiers d'insertion.



## **Musée Toulouse-Lautrec**

**Albi (Midi-Pyrénées)**



Un important chantier de restructuration d'une douzaine d'années a rendu possible la mise en conformité de ce monument historique. Désormais, les personnes à mobilité réduite ont accès à l'ensemble des espaces muséographiques. C'est à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2009 qu'une collaboration étroite avec les associations locales de personnes handicapées a été engagée et s'est poursuivie par la conception de parcours et d'offres culturelles pour chaque déficience. Ainsi, une dizaine d'intervenants (plasticiens, comédiens, musiciens) formés aux spécificités des handicaps visuel, auditif, et mental ont été recrutés.

Des actions « hors les murs » suivies de visites dans le musée ont été conçues pour le public des troisième et quatrième âges dans le cadre d'un conventionnement avec des maisons de retraite de la région. Depuis 2011, un médiateur-musicien leur propose des ateliers musicaux et sonores adaptés en lien avec les collections permanentes du musée ou la programmation des expositions temporaires. L'été, le musée propose aux personnes en situation de handicap mental et à leurs accompagnateurs des visites tous publics.

## Musée de la musique Cité de la Musique

Paris (Île-de-France)



Depuis son ouverture, la Cité de la Musique attache une importance particulière à rendre accessible l'ensemble de ses activités à tous les publics. En plus de l'accessibilité des espaces aux personnes à mobilité réduite, de nombreuses offres culturelles – concernant les concerts, le musée, les expositions, la pratique musicale et la médiathèque – sont proposées aux personnes handicapées, seules ou en groupe, quel que soit leur âge : visites tactiles avec images en relief au musée, logiciels adaptés et prêt de loupes à la médiathèque, programmes en gros caractères pour les concerts, etc. Au Musée de la musique, les expositions temporaires offrent, régulièrement, des parcours adaptés. Des images en relief, des instruments à toucher ou l'audiodescription facilitent la visite des publics déficients visuels. Les enfants en situation de handicap peuvent s'amuser en compagnie d'enfants valides grâce aux puzzles tactiles, aux jeux sonores et aux bornes multimédia.

Depuis 2013, Ces enfants et leur famille peuvent découvrir les collections permanentes en suivant un parcours ludique et innovant intitulé « *Touchez la musique* ». Il s'agit d'une approche sensorielle de cinq instruments emblématiques des collections permanentes grâce à des modules tactiles, sonores et audiovisuels (iconographies, jeux interactifs, matériaux à toucher et à soupeser, commentaires audiodescriptifs). Des films pédagogiques et le prêt gratuit d'un audioguide complètent ces stations pédagogiques. Ce parcours innovant invite le visiteur à s'impliquer activement dans la visite libre des collections permanentes du Musée.



## **Musée du Louvre**

### **Paris (Île-de-France)**



Le musée du Louvre mène depuis plus de 20 ans une politique d'accessibilité ayant soin de prendre en considération la diversité de ses publics. D'abord, au travers des travaux du Grand Louvre où le palais s'est doté d'une accessibilité du cadre bâti (ascenseurs, élévateurs, plans inclinés, escalators, toilettes adaptées, luminosité, assises, etc.). Ensuite, en professionnalisant son accueil (formations des agents, prêts de fauteuils roulants, sièges pliants, poussettes, plan d'orientation adapté). Enfin en proposant des ateliers et des visites conférences destinés aux publics en situation de handicap, des outils d'aide à la visite autonome adaptés (parcours papier, audioguidage, visioguidage, signalétique culturelle) et en concevant des espaces tactiles pour déficients visuels ouverts à tous. Une personne en charge de la fidélisation du public handicapé propose aux structures associatives, territoriales ou nationales, du secteur médico-social, scolaires et périscolaires travaillant avec des personnes en situation de handicap, une aide à la préparation de leur visite (facilités d'accès au musée, aux collections, aux ressources, etc.), un accompagnement à la conception de leur projet mais aussi un programme de rencontres et de formations. Une lettre d'information électronique trimestrielle est envoyée à plusieurs milliers de contacts pour chaque déficience sensorielle.

Le musée du Louvre s'est ainsi créé un réseau de visiteurs et a développé une méthodologie d'accueil et de médiation optimisée. Il entend assurer aux personnes individuelles en situation de handicap et à leurs familles un accès facilité grâce à l'entrée prioritaire et sans attente au musée et la gratuité pour la personne handicapée et son accompagnateur. Depuis 2008, le musée du Louvre, grâce à une convention avec le FIPHFP, organise une journée de sensibilisation au handicap à l'ensemble du personnel et une formation pour les encadrants.

## Renouvellement de la Galerie tactile : «Le corps sculpté »



© Musée du Louvre

La présentation de moulages de sculptures de l'espace tactile est renouvelée pour la sixième fois depuis son ouverture en 1995.

Galerie pédagogique de 80 m<sup>2</sup> située dans les salles du département des Sculptures, l'espace tactile propose des présentations thématiques de moulages d'œuvres célèbres ou moins connues dont les originaux sont exposés au Louvre.

Ces moulages sont destinés à être touchés par les non-voyants, les malvoyants, les enfants ou les visiteurs qui souhaitent faire l'expérience de la perception tactile.

Le thème sélectionné pour la période 2014-2017 est celui du **corps nu et du corps habillé**. L'exposition, intitulée « le corps sculpté », comprend 18 moulages représentant la diversité de la collection de sculpture du musée, de l'Antiquité aux temps modernes.

Cinq thèmes sont proposés :

- **Les modèles antiques**, met en évidence les références gréco-romaines qui sont l'une des principales inspirations des artistes depuis la Renaissance.
- **Les dieux**, montre comment la figuration des divinités a été une source constante d'inspiration et de renouvellement.
- **Drapés naturels/drapés stylisés**, aborde le dévoilement plus ou moins important des anatomies et la manière dont les corps sont mis en valeur par l'utilisation de drapés.
- **Le corps et l'eau**, montre le dévoilement du corps et le développement du drapé mouillé.
- **La Vérité et les Grâces** présente deux modes de représentation d'une idée par le Beau.

Cette nouvelle exposition de la galerie tactile bénéficie du soutien de la Fondation Réunica Prévoyance.

[www.fondationreunica.com](http://www.fondationreunica.com)

Sous l'égide de la Fondation de France



### Mode d'emploi

#### Lieu

Galerie tactile - aile Denon - niveau entresol - accès par la Galerie Donatello  
Accessible aux jours et horaires d'ouverture du musée sauf le vendredi en nocturne

#### Informations

01 40 20 52 63 ou [www.louvre.fr](http://www.louvre.fr)

#### Tarifs

Entrée gratuite pour les handicapés, titulaires de la carte Cotorep et l'accompagnateur.

Pour la première fois, deux œuvres authentiques seront présentées aux côtés des reproductions : il s'agit du *Temps découvrant la Vérité* (Anonyme) et d'une œuvre de Gérard van Opstal (1605-1688), un médaillon en marbre représentant *Les trois Grâces liées par un amour*. Ces œuvres ne pourront pas être touchées par le public mais permettent une comparaison directe entre originaux et moulages. La signalétique composée de cartels en braille sera désormais bilingue (français et anglais).



*Baigneuse, dite aussi Vénus, Allegrain, Christophe- Gabriel, marbre, 1767/© RMN (Musée du Louvre) / René-Gabriel Ojéda*

L'espace tactile permet à des publics handicapés, le plus souvent dépourvus d'une culture de l'image, de se constituer des repères formels et stylistiques. Chacun peut ainsi acquérir une connaissance de la sculpture selon plusieurs approches technique et iconographique.

La galerie privilégie une présentation continue des œuvres avec une main courante, doublée d'une bande podotactile qui guide le visiteur d'œuvres en œuvres, de façon autonome, tout au long du parcours.

Les aires podotactiles aux matériaux et couleurs contrastées signalent au visiteur les œuvres de plain-pied au centre de la galerie.

Dès l'entrée, un plan tactile de la galerie permet d'envisager la superficie du lieu et la disposition des œuvres.

Des socles tournants sont installés pour une découverte en trois dimensions des petits formats, tandis que les grands moulages sont exposés de plain pied pour en faire le tour.

Les moulages en plâtre ou en résine réalisés par les ateliers de la Réunion des musées nationaux, sont accompagnés d'échantillons de matériau donnant une perception de la matérialité de la sculpture originale. Des cartels en braille et gros caractères présentent succinctement chaque œuvre.

Des visites-découverte de la galerie seront proposées aux déficients visuels. Les conférenciers les amènent à saisir la construction et les lignes de force des sculptures, découvrir les subtilités des reliefs, comprendre les partis pris iconographiques...

**Des visites tactiles** sont également proposées à tous. Après une introduction rapide du médiateur (formé à l'accessibilité) qui explicitera la démarche et les objectifs de la visite tactile, les visiteurs, individuellement ou par deux, les yeux bandés, se répartiront devant les moulages sélectionnés pour les aborder par le toucher. A l'issue de cette approche, les visiteurs seront invités à échanger leur expérience tactile et les connaissances acquises, avant d'aller découvrir les œuvres originales dans le musée.

Un **audioguide spécifique** « mains libres », permettant de découvrir seul cet espace, sera disponible à l'entrée du musée

# **ANNEXE**

# RÈGLEMENT DU PRIX PATRIMOINES POUR TOUS

*Édition 2013*

Ministère de la Culture et de la Communication  
Direction générales des patrimoines (DGP)  
Département de la politique des publics  
6, rue des Pyramides  
75041 PARIS Cedex 01

## Article 1 – Les objectifs du prix

Le prix « Patrimoines pour tous » a pour objet de distinguer une démarche d'excellence en matière d'**accessibilité généralisée** des lieux patrimoniaux pour les personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental.

Il récompense les réalisations les plus novatrices dans le domaine des offres culturelles, comme les médiations multi-sensorielles, la résidence d'artiste en situation de handicap, les lectures à voix haute, les visioguides, les maquettes, les outils multimédias adaptés et intégrés dans le parcours des individuels, les applications dédiées téléchargeables sur les sites internet tout en préservant la mixité des publics, répondant ainsi à **une qualité d'usage pour tous**.

Ces actions de médiation et les outils d'aide à la visite, comme la signalétique didactique, l'agencement d'un mobilier ergonomique dans les salles d'ateliers, les dispositifs d'éclairage innovant, les loupes grossissantes, etc., doivent constituer par ailleurs un gage d'excellence dans ce domaine dès lors qu'ils visent à favoriser la **plus grande autonomie** des personnes en situation de handicap.

## Article 2 – Conditions de participation

1- les candidats seront obligatoirement issus d'une des catégories ci-dessous désignées :

**a) les établissements patrimoniaux relevant des collectivités territoriales** : cette catégorie comprend les musées, en particulier ceux bénéficiant de l'appellation « musées de France », les monuments historiques inscrits ou classés, les centres d'archives, les Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) et les Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Certains des établissements patrimoniaux figurant dans cette catégorie constituent des ensembles ou des réseaux administrés par la même tutelle (exemples : direction de musées municipaux, direction de musées départementaux, Ville ou Pays d'art et d'histoire, etc.). Leurs candidatures devront répondre aux critères définis à l'article n°6 du présent règlement.

**b) les établissements patrimoniaux nationaux relevant du ministère de la Culture et de la Communication** : cette catégorie comprend les musées et les monuments nationaux, les services à compétence nationale « archives nationales ».

2- Ils ne pourront participer qu'à la condition d'avoir engagé une politique volontariste en matière d'accessibilité du cadre bâti et **réalisé, avant le 1<sup>er</sup> juin 2013, tous les travaux** nécessaires pour accueillir dans de bonnes conditions les personnes handicapées, quel que soit le type de handicap (moteur, sensoriel, mental ou psychique).

3- Ils devront transmettre un dossier de candidature, obligatoirement présenté sur support papier et sur support CD-ROM, au plus tard **le 21 juin 2013**, aux Directions régionales des affaires culturelles compétentes (la liste des DRAC figure sur le site [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)) et au Département de la politique des publics, Direction générale des Patrimoines, 6 rue des Pyramides 75041 Paris Cedex 01.

4- Les dossiers de candidature devront comprendre :

- a- une fiche d'inscription (cf. annexe1) ;
- b- une déclaration sur l'honneur (cf. annexe2) ;
- c- une synthèse d'une vingtaine de pages résumant la démarche d'accessibilité du candidat (objectifs, moyens, partenariats, méthodes de réalisation, implication de tous les services de l'établissement, communication, etc.) (cf. annexe3).

Tout dossier incomplet, illisible, ou envoyé après le 21 juin 2013 ne sera pas retenu.

Les dossiers ne seront pas retournés aux participants.

Les candidats pourront obtenir les pièces mentionnées ci-dessus (a et b) en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : [didier.gorce@culture.gouv.fr](mailto:didier.gorce@culture.gouv.fr)

Aucun frais de participation n'est exigé.

### **Article 3 – Calendrier**

Les candidats au Prix « Patrimoines pour tous » concourront du **20 mars au 21 juin 2013**.

Les dossiers retenus par les DRAC devront être transmis à la Direction générale des patrimoines au plus tard le **1<sup>er</sup> juillet 2013**.

L'ensemble des dossiers sera transmis aux membres du jury de sélection entre le mois de juillet et le mois d'août.

Le jury se réunira dans la première quinzaine du mois de septembre pour désigner les lauréats.

### **Article 4 - Présélection**

Chaque Direction régionale des affaires culturelles informera de l'ouverture des candidatures au prix « Patrimoines pour tous » et des conditions de participation à ce dernier tous les établissements patrimoniaux de son ressort géographique, relevant des collectivités territoriales. Elle leur communiquera le présent règlement et ses annexes, puis opérera, sous la responsabilité de ses experts, une présélection des dossiers reçus. Les dossiers retenus seront ensuite transmis à la Direction générale des patrimoines - Département de la politique des Publics- 6, rue des Pyramides, 75041 Paris cedex 01.

Le Département de la politique des publics se chargera également, pour ce qui concerne les établissements nationaux patrimoniaux, de les informer de l'ouverture des candidatures au prix « Patrimoines pour tous » et de leur communiquer son règlement et ses annexes. Il procédera par la suite à la présélection des dossiers reçus.

Il se chargera de centraliser tous les dossiers de candidatures présélectionnés afin de les transmettre, dans le respect du calendrier prévu à l'article 3, aux membres du jury.

### **Article 5 – Composition du jury**

Le jury, présidé par le Directeur général des patrimoines, est composé, d'une part, des représentants de la Direction générale des patrimoines issus de ses différents services et départements, d'un représentant d'une DRAC et du Secrétariat général, d'autre part, de la déléguée ministérielle à l'accessibilité, de quatre représentants des associations de personnes handicapées correspondant aux quatre grandes « familles » de handicap et enfin de la présidente de l'association « tourisme-handicap ».

### **Article 6 – Modalités d'attribution du prix**

Le jury désignera un ou plusieurs lauréats, dans chacune des deux catégories mentionnées à l'article 2 du présent règlement, sur la base des critères suivants :

- l'existence d'une démarche globale d'accessibilité généralisée (cadre bâti et offres culturelles adaptées) ;
- la présence ou le développement de partenariats avec les diverses associations représentatives des personnes en situation de handicap ;
- la mise en œuvre d'actions menées auprès d'établissements ayant en charge des personnes en situation de handicap ;
- l'existence d'outils favorisant à terme l'autonomie des personnes en situation de handicap ;
- la prise en compte de la mixité des publics dans l'offre culturelle ;
- l'implication de l'ensemble des services de l'établissement dans le projet.

Pour la première catégorie, le prix se traduira par la remise d'une somme d'un montant de 50 000 € à un ou plusieurs lauréats.

Pour la seconde catégorie, le prix distinguera soit un musée national (de statut EP ou SCN), soit un monument national, soit un service à compétence nationale « archives nationales ». Ce prix sans dotation s'interprète comme l'attribution d'un label de qualité.

La décision du jury est souveraine et aucun recours ne sera accepté.

### **Article 7 - Remise du Prix**

Les lauréats des deux catégories recevront leur Prix des mains du ministre de la Culture et de la Communication ou de son représentant.

### **Article 8 - Utilisation des droits patrimoniaux et extra patrimoniaux**

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le lauréat autorise le ministère de la Culture et de la Communication à utiliser et à rendre publics leur nom, adresse et image à l'occasion d'actions de communication.

Le ministère de la Culture et de la Communication n'est pas responsable de la protection des idées, brevets, décisions, modèles ou marques liés aux réalisations présentées.

### **Article 9 – Modification ou annulation du concours**

Si un cas de force majeure entraînait l'annulation du concours, les organisateurs ne pourront en être tenus responsables.

